

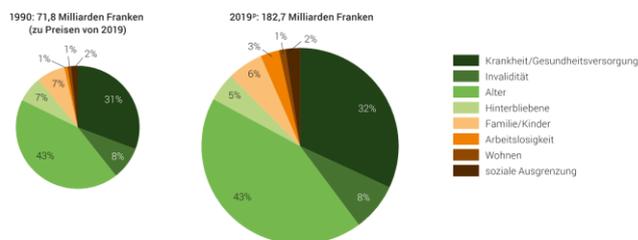
Stammtisch des cantons du 20 septembre 2021 : AVS21 – position CDAS / CDF

Contexte politique : vue d'ensemble du système de sécurité sociale

- ❖ Les principales assurances sociales enregistrent toutes une forte hausse de coûts en raison de l'évolution démographique et elles font l'objet de réformes continues. Il est indispensable d'adapter les piliers de notre système social aux nouvelles données démographiques pour maintenir leur principe : garantir autant que possible les moyens d'existence dans les différentes situations de la vie avec le niveau de prestations actuel.

Ausgaben für Sozialleistungen nach Funktion, 1990 und 2019^P

Anteile in %



^P provisorisch

Quelle: BFS – Gesamtrechnung der Sozialen Sicherheit (GRSS), Version 2.7.2021

© BFS 2021

- ❖ Les scrutins populaires ces dernières années nous ont enseigné que le peuple souverain n'est pas facilement prêt à renoncer aux acquis sociaux. Cela signifie que les autorités doivent présenter des projets raisonnables, clairvoyants et mesurés. Ils doivent être équitables et équilibrés. La réforme actuelle est un premier pas politiquement réalisable. Elle permet de réduire le déséquilibre financier par des concessions acceptables. Il s'agit par conséquent de la mettre en œuvre rapidement. D'autres réformes devront suivre.

Position générale de la CDAS sur le projet

- Nous sommes conscients de l'exercice d'équilibrisme politique : il s'agit d'amortir l'évolution démographique tout en maintenant le même niveau de prestations pour la plupart des personnes assurées.
- L'important pour la CDAS est que le projet passe le cap du scrutin populaire. Ses éléments doivent être adéquats et réalistes, son concept doit pouvoir être intelligible pour les citoyens.
- L'essentiel est de maîtriser le déséquilibre financier de l'AVS. Le projet doit être acceptable du point de vue politique et il faut tenir compte du fait que d'autres réformes devront suivre, aussi l'impact économique ne doit-il pas être défini de manière trop rigide.
- La CDAS était favorable au projet AVS 21 du Conseil fédéral et elle continue de soutenir l'axe stratégique du projet au Parlement, avec toutefois des mesures de compensations effectives : il faut une contrepartie équitable au relèvement de l'âge de la retraite des femmes et toutes les femmes de la génération de transition doivent en bénéficier.

Concrétisation de la position au sein du Comité CDAS

- Le Comité CDAS préconise le délai de transition plus long, de neuf ans.
- Il soutient un modèle de compensation amélioré, comme proposé par le conseil des Etats, et il approuve le fait que le supplément de rente ne soit pas plafonné.
- Il est favorable au fait que l'incitation au travail soit renforcée : les taux de réduction allégés en cas de rente anticipée seront supprimés, afin que les employés travaillent plus longtemps. Cette mesure peut contribuer à réduire le problème de la pénurie de personnel qualifié.
- Il préconise une hausse de la TVA de 0,4 %, ce qui permet d'obtenir un fonds correspondant à 90 % des dépenses annuelles, même en prenant en compte les mesures de compensation adaptées.
- Il plaide pour un allègement nettement plus important des prestations complémentaires.

Requêtes de la CDF

- La CDF vous prie de maintenir la décision du Conseil des États dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences et de rejeter l'affectation des bénéfices de la Banque nationale suisse.
- L'affectation du produit des intérêts négatifs, l'un des instruments de politique monétaire de la BNS, constituerait une entrave à son indépendance et pourrait entraîner un conflit d'intérêts problématique entre politique monétaire et financement de l'AVS.
- Si l'évolution des bénéfices de la BNS le permet, les dispositions actuelles garantissent aux collectivités publiques une marge de manœuvre financière, et profitent finalement à l'ensemble de la population au travers de décisions budgétaires prises démocratiquement.